RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES FINANCES PUBLIQUES DE LA SAVOIE

Direction départementale des finances publiques de la Savoie
Pôle Évaluation Domaniale
5 rue Jean Girard-Madoux
73011 Chambéry cedex
Téléphone : 04 79 33 32 09
Mail : ddfip73.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE :

Affaire suivie par: Yves BALITH
Téléphone : 04 79 33 92 02
Mail :yves.balith@dgfip.finances.gouv.fr
Ref. DS : 21306494
Ref. OSE : 2024-73248-88906

VILLE DE SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE
HOTEL DE VILLE
PLACE DE LA MAIRIE
73330 SAINT-JEAN DE MAURIENNE

Chambéry, le 27 décembre 2024

LETTRE VALANT AVIS DU DOMAINE

Vous avez saisi le 06/12/2024 le Pôle évaluation domaniale de la Savoie, pour solliciter l'actualisation d'un avis domanial en date du 27 décembre 2023.

Les biens concernés se situent sur la commune de Saint-Jean-de-Maurienne et sont cadastrés section A n° 505, 507, 508, 509, 510, 516, 517, 519, 522, 523, 527, 926, 1273, 496, 1243, 1245, 1249, 529, 530, 927, section AV n° 19, 20, 36, 24, 156, 1157, 1158, 37, 38, section A n° 540, 894, 895, 961, 473, 1077, section AA n° 21, 24, 26, 27, 28, 32, 33, 35, 49, 50, 57, 115, section AD n° 181, Section BH n° 140, 141, 142, 165, 168, 17, 18, 24, 239, 242, 1, section AA n° 114, 116, 117, 138, section BH n° 25, 27, 26, 153, 218, 235, 237, 240, 241, 219,217, 60 et 155 d'une contenance totale de 21ha 44a 85ca, aux lieux-dits « Bas-Rocheray, Au Détour, La Charité, Beau Soleil, Les Clapeys », F-73330 SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE.

Ces biens sont en nature de terrain constructible et non constructible, situés en zones N, Nci, NI, Uf et Uc du PLU en vigueur.

S'agissant d'une actualisation destinée à rajouter une parcelle ayant été omise dans la demande relative à l'évaluation sommaire et globale du 27/12/2023, et sous la réserve que les parcelles, la superficie du bien, le projet et les conditions d'urbanisme soient strictement identiques aux éléments de **l'avis domanial 2023-73248-82214 du 27/12/2023** : je vous confirme la validité de la valeur figurant dans l'avis domanial jusqu'à la date de dépôt de la demande de déclaration d'utilité publique du projet, soit une dépense globale prévisionnelle de **9 102,37 € HT (Neuf mille cent deux euros et trente-sept centimes)** se décomposant en :

- une indemnité principale de **6 742,50 € HT (Six mille sept cent quarante-deux euros et cinquante centimes),**

- une indemnité de remploi de **1 348,50 € HT (Mille trois cent quarante-huit euros et cinquante centimes),**

- une indemnité pour aléas de **1 011,37 € HT (Mille onze euros et trente-sept centimes).**

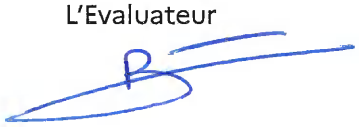
L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques.

Le présent avis domanial est valable dans un délai raisonnable avant le dépôt de la demande de déclaration d'utilité publique, ne pouvant excéder trois ans.

Pour la Directrice départementale des Finances publiques

et par délégation,

L'Evaluateur



Yves BALITH

Inspecteur des Finances Publiques